



# Action Logement, en quelques mots ...

Depuis plus de 65 ans, Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès au logement des salariés.

Objectif: FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI

**Missions**:



#### Accompagner

les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des services et des aides financières.



#### Construire & financer

des logements sociaux et intermédiaires pour les salariés, notamment dans les zones tendues en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.



Contribuer à la politique du logement & du renouvellement urbain

# **ACTION LOGEMENT: NOS OFFRES DE SERVICES**

Slides suivantes concernant les entreprises non agricoles



La recherche d'un logement



Une aide pour financer votre caution



**Un garant pour votre logement** 



Une aide pour payer votre loyer



Une aide à <u>l'installation</u>



# **SE LOGER**



## A la recherche d'un logement .....



- Le logement social... pour vos salariés les plus modestes ou à revenus moyens
  - Une recherche simplifiée avec la plateforme digitalisée AL'in.
- Le logement intermédiaire et privé... Une offre souple, notamment adaptée à vos besoins de mobilité et au recrutement de vos cadres et jeunes actifs
- Les résidences temporaires : résidences hôtelières, sociales ou pour jeunes travailleurs et résidences étudiantes
- La colocation pour répondre à leurs attentes sur des logements meublés, situés en cœur de ville et à proximité des transports
  - → Demande de contact





# **UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION**



# Le financement gratuit de votre dépôt de garantie...

- Un prêt sans intérêt jusqu'à 1 200 € \*
- À rembourser en 25 mensualités maximum après un différé de 3 mois
- Demande à effectuer jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement
  - Test et saisie de votre demande sur locapass.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

\* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.





## **UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT**



## Une garantie gratuite et sécurisée avec Visale...

- Action Logement se porte garant pour vous auprès de votre bailleur
- Plus besoin de la caution de vos parents
- Une garantie sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés de loyers et charges (limitée à 9 mois d'impayés de loyers et charges pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement social)
- Une garantie obtenue en quelques clics
  - → Test et saisie de votre demande sur visale.fr





#### VISALE POUR QUI?

. . .

#### Pour les moins de 31 ans, tous les publics sont éligibles,

#### sans distinction de statut ou de contrat, quelle que soit la situation professionnelle, tous profils de 18 à 30 ans inclus

LOCATAIRE D'UN BAIL MOBILITÉ

Profils définis dans la loi ELAN à la signature du bail mobilité



- En formation professionnelle
- En études supérieures
- En contrat d'apprentissage
- En stage
- En service civique
- En mutation professionnelle
- En mission temporaire dans le cadre d'une activité professionnelle

JEUNE DE MOINS DE 30 ANS

Tous profils de 18 à 30 ans inclus



 Quelle que soit la situation professionnelle **ETUDIANTS & ALTERNANTS** 

Tous profils de 18 à 30 ans inclus



- Etudiant boursier ou non
- Statut étudiant ou d'un contrat d'alternance y compris Service Civique.
- Plafond de loyer garanti, charges comprises, sans justification de ressources : 800€ Ile de France
   600€ reste du territoire

PARC LOCATIF PRIVÉ: Propriétaire personne physique ou morale hors OLS et logement non conventionné sauf PLS / ANAH

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage Plafond d'exclusion 1 500€ Ile de France et 1 300€ reste territoire Plafond de loyer garanti sans justification de ressources (800€ IDF ou 600 € )





000

#### VISALE, SIMPLE, ACCESSIBLE ET ATTRACTIF 1/2





- Le visa du locataire est nominatif, contient le numéro unique à utiliser lors de la saisie du contrat de cautionnement, sa durée de validité et le plafond de loyer à ne pas dépasser.
- Il suffit d'un locataire éligible dans un ménage (2 personnes) pour que le ménage soit éligible.
- En cas de colocation à plus de deux colocataires, le bail devra être individualisé.





000

#### VISALE, SIMPLE, ACCESSIBLE ET ATTRACTIF 2/2



Le bail doit être signé dans le délai de validité du visa présenté par le locataire.

**POUR LES BAILLEURS** 

- Le contrat de cautionnement doit être souscrit et validé par le bailleur avant la signature du bail ou au plus tard dans les 10 jours qui suivent.
- L'entrée dans les lieux doit se faire au plus tard le 1er du mois suivant la date de fin de validité du Visa





# **UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER**



# Une subvention jusqu'à 100 € par mois, pour les alternants ...

- Jeune de moins de 30 ans\* en formation professionnelle, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus 100 % du SMIC
- Subvention jusqu'à 100 € par mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement)
- À présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation
- Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).
  - \* Jusqu'au 30ème anniversaire
  - → Test et saisie de votre demande sur mobilijeune.actionlogement.fr



#### **EXEMPLE**

- Pour un salaire de **950** € net par personne
- Pour un loyer (charges comprises) de 400 €

**AIDES** 



# Aide personnalisee au Logement

Proposé par la CAF, sous conditions de ressources. **En savoir plus, <u>www.caf.fr</u>** 



#### **Aide MOBILI-JEUNE®**

**400 €** de loyer

#### **MONTANT DES AIDES**

- 206 €

- 100 €

Reste à payer : 94 €





# **BOUGER PLUS FACILEMENT**

Accompagnez vos salariés en mutation et vos recrutements. Le logement ne doit plus être un frein mais un vecteur de réussite au service de votre politique RH

Pour faciliter la mobilité professionnelle de vos salariés et candidats...



Le financement\* de leur accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de leur choix

Les aider dans leur installation...

Un prêt\* pour régler certaines dépenses (double charge de logement...)



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

# Et pour les solutions transitoires...



Un logement temporaire parmi un large choix proposé par nos filiales et partenaires

Demande de contact





# **ÊTRE ACCOMPAGNÉ**

### Soutenir les salariés les plus fragilisés



En proposant un accompagnement personnalisé à tout salarié fragilisé dans son accès ou maintien dans un logement

Notre service d'accompagnement social avec recherche de solutions adaptées : mise en place d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...



Une prise en charge confidentielle

Pour toute demande, merci de contacter:

**ACCUEIL** 

03 87 39 58 23 <a href="https://www.actionlogement.fr/demande-assistance">https://www.actionlogement.fr/demande-assistance</a>







# ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

# Aidez vos salariés à concrétiser leur projet d'achat de résidence principale



Une sécurisation du projet grâce à un service gratuit de conseil en financement et en accession assuré par une de nos filiales : diagnostic financier complet et recherche des financements les plus adaptés au projet et à la situation du salarié



Demande de contact



Une offre diversifiée de logements proposés à la vente par nos filiales immobilières: logements neufs ou anciens, en accession sociale... une opportunité pour vos salariés de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat



Demande de contact





# ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (suite)

# Facilitez l'achat de leur résidence principale avec nos solutions de financement



Un prêt de 40 000 euros au taux très faible de 0,5% sur 25 ans maximum, sans frais de garantie ni de caution, pour aider à la construction ou l'acquisition d'un logement neuf ou à toute acquisition en accession sociale telle que l'achat d'un logement HLM



<u>Test d'éligibilité et demande de dossier</u>

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Nouveau!

Et un coup de pouce supplémentaire pour les primo-accédants...

Une subvention de 10 000 € proposée, sous conditions de revenus, et pour un achat dans le neuf, dont l'accession sociale : l'aide PRIME ACCESSION



Test d'éligibilité et demande de dossier





# AMÉLIORER LE CONFORT DE SON LOGEMENT

Contribuez au bien-être de vos salariés en les aidant à améliorer leur habitat, tout en conservant leur pouvoir d'achat



Un prêt travaux de 10 000 euros à 1% sur une durée de 10 ans maximum, pour effectuer tout type d'opération dans la résidence principale : performance énergétique, rénovation, travaux d'entretien ou d'embellissement, adaptation au handicap....

→ Plus d'infos sur les travaux finançables et demande de dossier

Et pour répondre notamment aux nouveaux enjeux du télétravail ...



Un prêt agrandissement de 20 000 euros à 0,5% sur une durée de 25 ans maximum pour aménager des combles, créer une pièce supplémentaire... tous travaux conduisant à la création d'une surface habitable



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



# VOTRE CONTACT MARNE Cassandra HAOUAM 03 53 13 00 57 / 07 77 94 65 67 cassandra.haouam@actionlogement.fr

actionlogement.fr



